

Avis de consultation du public

Projet de Plan Climat Air-Energie Territorial du PETR Pays Vallée du Loir

Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le PETR Pays Vallée du Loir s'est engagé dans l'élaboration de son nouveau Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) prenant le relais de son premier Plan Climat volontaire adopté en 2016.

Ce projet territorial a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Grâce à un état des lieux complet du territoire et une concertation massive des acteurs, ce document définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des parties prenantes autour des thématiques suivantes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- L'efficacité et la sobriété énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- L'adaptation au changement climatique.

Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du PETR Pays Vallée du Loir a été arrêté par délibération du 23 janvier 2020. Le projet de PCAET complet et son évaluation environnementale ont ensuite été soumis aux avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et du Président de Région. En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet. Celle-ci aura lieu :

**Du lundi 5 octobre 2020 à 9h00
au mercredi 4 novembre 2020 à 18h00**

Le dossier complet mis en ligne sur le site Internet du PETR Pays Vallée du Loir : <https://pays-valleeduloir.fr/actions-missions/energie-et-environnement/plan-climat-air-energie-territorial-pcaet/> comprend les documents suivants:

- **La délibération** du 23 janvier 2020 arrêtant le projet de PCAET ;
- **Le Diagnostic air-énergie-climat** où sont rappelés le cadre réglementaire ainsi que le contexte national, régional et territorial. Il comprend une synthèse avec les chiffres-clés du territoire ;
- **La Stratégie territoriale** présentant les enjeux, les objectifs et les orientations du territoire ainsi que le bilan de la concertation ;
- **Le Programme d'actions** comprenant un tableau récapitulatif et une présentation précise de chaque action, notamment les éléments de durée, de coût et de suivi ;
- **L'Évaluation environnementale stratégique** et son résumé non technique, indiquant les éventuels impacts du Plan Climat sur l'environnement et les moyens de les éviter, de les réduire ou de les compenser ;
- **Le Dispositif de suivi et d'évaluation** ;
- **Les Avis** de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), du Préfet et de la Présidente de Région sont joints au dossier de consultation.

Sur la même période, ces documents sont également consultables en format papier :

**Au siège du PETR Pays Vallée du Loir, derrière la mairie, Rue Anatole Carré,
72 500 VAAS - du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00**

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés via l'adresse mail : accueil@pays-valleeduloir.fr

Dès l'ouverture de la consultation, le public pourra formuler ses observations et proposition pendant la durée de la consultation :

- Par courrier électronique envoyé à l'adresse internet suivante : accueil@pays-valleeduloir.fr
- Par écrit sur le registre de consultation ouvert à cet effet et accessible, aux jours et heures habituels d'ouverture : au PETR Pays Vallée du Loir, siège de la consultation

Toute contribution envoyée après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

A l'issue de la participation, une synthèse des avis et observations du public sera rédigée. Ce document sera diffusé sur le site Internet du PETR Pays Vallée du Loir pendant une durée de trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET. Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial sera éventuellement modifié pour tenir compte des retours, avant son approbation par le Comité Syndical.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet du PETER Pays Vallée du Loir et affiché au siège du PETER Pays Vallée du Loir 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.



François BOUSSARD

Président par intérim
du PETER Pays Vallée du Loir